

LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES AU COMITÉ
CANADIEN DES OLYMPIQUESa) les pays communistes, b) l'Afrique du Sud,
c) la Rhodésie?Question n° 1932—**M. Broadbent:**

1. A chaque année depuis 1964, combien le gouvernement fédéral a-t-il versé au comité canadien des Olympiques?

2. Le comité est-il tenu de quelque façon de respecter des restrictions imposées en vertu de la politique extérieure du Canada en ce qui concerne

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le gouvernement fédéral a versé directement à l'Association olympique canadienne, dans le cadre du Programme de la capacité physique et du sport amateur, les sommes d'argent qui figurent au tableau suivant.

ASSOCIATION OLYMPIQUE CANADIENNE

Projets	1964-1965	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969	1969-1970	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Archives olympiques médicales.....	8,500	—	—	—	—	—	8,500
Établissement d'un secrétariat national....	—	30,000	30,000	30,000	30,000	—	120,000
Jeux panaméricains.....	—	—	—	56,953	—	—	56,953
Jeux olympiques d'hiver.....	50,000	—	—	—	32,785	—	82,785
Réunion préparatoire aux Jeux olympiques de Mexico.....	—	—	—	—	13,867	—	13,867
Jeux olympiques d'été.....	76,000	—	—	—	73,485	—	149,485
Réunion d'orientation.....	—	—	—	—	—	4,650	4,650
Total.....	134,500	30,000	30,000	86,953	150,137	4,650	436,240

2. Le gouvernement canadien n'exerce aucun contrôle sur l'Association olympique canadienne qui est un organisme d'intérêt privé. Cependant, l'Association doit respecter les restrictions imposées en vertu de la politique extérieure du Canada (par exemple, le Règlement des Nations Unies touchant la Rhodésie, adopté par le Canada) qui peuvent s'appliquer à tous les Canadiens.

LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUIPAGE
DU «PATRICK MORRIS»Question n° 1933—**M. Lundrigan:**

A-t-on pris des dispositions spéciales pour permettre aux membres d'équipage rescapés du *Patrick Morris* de communiquer avec leur famille dès leur arrivée à la pointe Cartier et, dans l'affirmative, lesquelles?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La direction de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada communique les renseignements suivants: Avant que le navire sauveteur arrive à pointe Cartier, les noms des survivants avaient été communiqués aux autorités par radiotéléphone et les familles ont été mises au courant par les fonctionnaires régionaux de Terre-Neuve. Lorsque les hommes ont débarqué à Sept-Îles, ils ont immédiatement été emmenés à l'aéroport dans un autocar et, de là, ils ont pris un avion

[M. Sulatycky.]

nolisé d'Air Canada à destination de Sydney. Là, ceux d'entre eux qui désiraient voir leur famille ont pu le faire.

L'ORDINATION AU MINISTÈRE DU
REVENU NATIONALQuestion n° 1934—**M. Robinson:**

1. Utilise-t-on un ordinateur au ministère du Revenu national et, dans l'affirmative, dans quelle mesure?

2. Programme-t-on l'ordinateur 24 heures par jour et, sinon, pour quelle raison?

3. Combien d'heures compte-t-on utiliser l'ordinateur?

4. Quel a été le coût annuel des services d'ordinateur de 1960 à 1970 inclusivement?

5. Combien de programmes sont en cours de préparation pour l'ordinateur et quel sera l'effet de chacun sur l'efficacité du Ministère?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): 1. La division de l'Accise se sert d'un ordinateur dans les cas suivants: a) La préparation des états de compte de gestion financière faite à l'aide des installations du ministère des Approvisionnement et Services. b) Le système de compte rendu de la répartition des détenteurs de licence de taxe de vente, fourni par le Centre de calcul IBM.

2 et 3. Le ministère du Revenu national, Douanes et Accise, ne possède pas son propre ordinateur.

4. Les états de compte de gestion financière sont actuellement établis gratuitement par le ministère des Approvisionnement et Services.